

VOUS SOUHAITEZ REALISER UNE MODIFICATION DE L'ASPECT EXTERIEUR D'UN BATIMENT

(pose de panneaux photovoltaïques, ravalement de façade ou isolation par l'extérieur, réfection de toiture, menuiseries ...)



Vous devez déposer une DECLARATION PREALABLE en Mairie.

DELAI D'INSTRUCTION : 1 MOIS (ou **2 MOIS** si ABF).

Le projet sera soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) si le terrain est situé dans un périmètre de protection d'un Monument Historique (se renseigner en Mairie). Des prescriptions particulières pourront être édictées.

Comment connaître la zone et les règles du PLUi ?

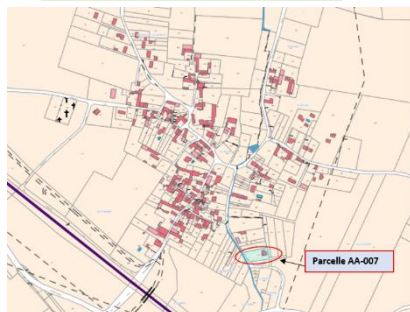
Il faut se rendre sur le **site internet de la CDC Cœur de Charente**, onglet urbanisme > document d'urbanisme > consulter le PLUi > **règlement**

Règlement graphique = carte qui délimite les différentes zones (U, AU, A, N)

Règlement écrit : règles applicables à chaque zone (type implantation des constructions, aspect, hauteur, type de clôture, espace de pleine terre ...)

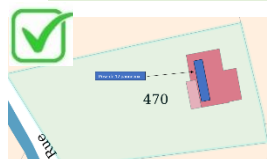
PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

1. PLAN DE SITUATION



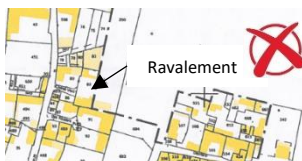
Il doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune afin de savoir quelles règles d'urbanisme s'appliquent dans la zone où est situé votre projet.

2. PLAN DE MASSE



Le plan de masse doit décrire :

- L'état actuel du terrain et des constructions, comprenant l'accès, les aménagements, végétations ... existants et projetés
- L'implantation précise du projet sur la parcelle (façade ou toiture concernée, emplacement des panneaux ...)
- Les prises de vues des photos



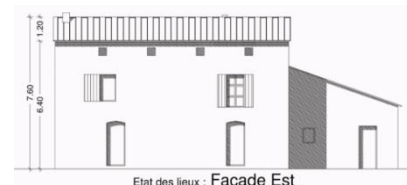
3. NOTICE DECRIVANT LE PROJET

La notice présente le projet en décrivant notamment la **nature et la couleur des matériaux apparents** (Ex : type, teinte et dimensions des menuiseries, teinte de l'enduit, type de tuiles...).

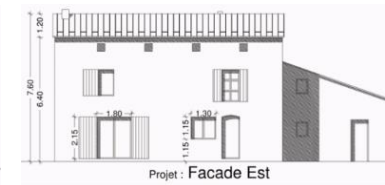
Elle décrit aussi le **contexte bâti** (type de constructions alentours) et l'environnement proche (existant sur la parcelle)

4. PLAN DES FACADES ET TOITURE ou REPRÉSENTATION DE L'ASPECT EXTERIEUR FAISANT APPARAÎTRE LES MODIFICATIONS PROJETÉES

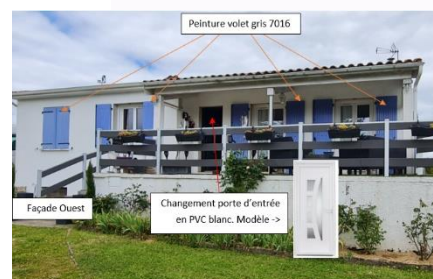
Permet d'apprécier le **projet avant et après travaux**. Peut être fourni sous forme de plans de façades détaillés, ou sur une(des) photo(s) avec explications précises.



Etat des lieux : Facade Est



Projet : Facade Est



5. DOCUMENT GRAPHIQUE : INSERTION DU PROJET



6. PHOTOS PROCHE et LOINTAINE : permettant d'apprécier les constructions existantes sur le terrain avant travaux, et une autre photo prise depuis l'espace public.